

CARIM – Consortium pour la Recherche Appliquée sur les Migrations Internationales

Co-financé par l'Union européenne

CARIM – Profil Migratoire

Mali

Le cadre démographique-économique de la migration

Le cadre juridique de la migration

Le cadre socio-politique de la migration

Rapport rédigé par

ANNA DI BARTOLOMEO,

TAMIRACE FAKHOURY

et **DELPHINE PERRIN**

à partir de la base de données du CARIM et de ses publications

Mai 2010



Le cadre démographique-économique de la migration

Aujourd'hui encore, le Mali connaît une émigration importante impliquant toutes les classes sociales. La persistance de ce phénomène est généralement attribuée à la pression démographique et à la pauvreté¹. Le profil des migrants varie selon le pays de destination et la durée du séjour. La France est le premier pays de destination en Europe et accueille principalement des migrants de longue durée. En dépit du manque de données statistiques fiables, il semble que la migration en direction des pays voisins soit davantage circulaire et temporaire. Ces migrations visent à couvrir des pénuries de main-d'œuvre ponctuelles dans les plantations de cacao et de café en Côte d'Ivoire et au Ghana, de cacahuètes et de coton au Sénégal et en Gambie, ou des pénuries du même ordre dans d'autres pays du Sahel. Les tendances migratoires varient aussi en fonction du groupe ethnique. Pour des raisons historiques², la France et dans une moindre mesure le reste de l'Europe ont été les destinations privilégiées des ressortissants Soninkés. Les Peuls et les Toucouleurs sont davantage présents dans des pays africains.

Par ailleurs, le Mali accueille peu de travailleurs immigrés, et la plupart d'entre eux proviennent de pays africains. Les réfugiés et depuis peu les migrants en transit représentent également une composante importante du phénomène migratoire au Mali.

Emigration				Immigration																																																																																																																																																																																											
Stock				Stock																																																																																																																																																																																											
<p>Selon le Recensement Administratif à Caractère Electoral (RACE), il y avait, en 2001, 924 497 Maliens vivant à l'étranger, soit 8,4% de la population. Le RACE, réalisé par le Ministère malien de l'Administration Territoriale, est probablement la source la plus fiable pour estimer le nombre de Maliens à l'étranger. La Délégation générale des Maliens à l'étranger, dont les estimations sont plus contestables, évalue leur nombre à 2,7 millions en 2001 (dont 63,0% en Côte d'Ivoire) et 3,8 millions en 2005.</p>				<p>Il y avait, en 1998, 63 721 personnes de nationalité étrangère résidant au Mali. Les immigrés représentent un faible pourcentage de la population totale. Ce dernier a même décliné dans le temps (de 1,2% en 1976 à 0,6% en 1998). Malheureusement, la distribution des données par nationalité n'est pas disponible dans le recensement de 2009.</p>																																																																																																																																																																																											
<p>Maliens résidant à l'étranger par région de résidence, 2001</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Région de résidence</th> <th colspan="2">Statistiques Mali (RACE)</th> <th colspan="2">Statistiques pays de destination</th> </tr> <tr> <th>Effectif</th> <th>%</th> <th colspan="2">Effectif</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Afrique</td> <td>745 503</td> <td>80,6</td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td><i>dont Côte d'Ivoire</i></td> <td><i>523 231</i></td> <td><i>56,6</i></td> <td colspan="2"><i>792 258 (1998)</i></td> </tr> <tr> <td><i>Sénégal (*)</i></td> <td><i>50 442</i></td> <td><i>5,5</i></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td><i>Niger</i></td> <td><i>50 317</i></td> <td><i>5,4</i></td> <td colspan="2"><i>30 402 (2001)</i></td> </tr> <tr> <td><i>Ghana</i></td> <td><i>29 855</i></td> <td><i>3,2</i></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td><i>Burkina Faso</i></td> <td><i>21 316</i></td> <td><i>2,3</i></td> <td colspan="2"><i>18 526 (2006)</i></td> </tr> <tr> <td><i>Autres</i></td> <td><i>70 342</i></td> <td><i>7,6</i></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Pays arabes</td> <td>148 498</td> <td>16,1</td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td><i>dont Soudan</i></td> <td><i>100 000</i></td> <td><i>10,8</i></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td><i>Arabie Saoudite</i></td> <td><i>26 582</i></td> <td><i>2,9</i></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td><i>Autres</i></td> <td><i>21 916</i></td> <td><i>2,4</i></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Europe</td> <td>23 281</td> <td>2,5</td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td><i>dont France (**)</i></td> <td><i>21 964</i></td> <td><i>2,4</i></td> <td colspan="2"><i>36 091 (1999)</i></td> </tr> <tr> <td><i>Autres</i></td> <td><i>1 317</i></td> <td><i>0,1</i></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Amérique du Nord</td> <td>3 605</td> <td>0,4</td> <td colspan="2">3 590 (EU'00; CAN'06)</td> </tr> <tr> <td>Autres pays</td> <td>3 610</td> <td>0,4</td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>924 497</td> <td>100,0</td> <td colspan="2"></td> </tr> </tbody> </table> <p>Notes: (*) Sénégal + Gambie et Cap-Vert; (**) France + Espagne et Portugal Source: Recensement Administratif à Caractère Electoral, Mali Sources des pays de destination: Recensement national</p>				Région de résidence	Statistiques Mali (RACE)		Statistiques pays de destination		Effectif	%	Effectif		Afrique	745 503	80,6			<i>dont Côte d'Ivoire</i>	<i>523 231</i>	<i>56,6</i>	<i>792 258 (1998)</i>		<i>Sénégal (*)</i>	<i>50 442</i>	<i>5,5</i>			<i>Niger</i>	<i>50 317</i>	<i>5,4</i>	<i>30 402 (2001)</i>		<i>Ghana</i>	<i>29 855</i>	<i>3,2</i>			<i>Burkina Faso</i>	<i>21 316</i>	<i>2,3</i>	<i>18 526 (2006)</i>		<i>Autres</i>	<i>70 342</i>	<i>7,6</i>			Pays arabes	148 498	16,1			<i>dont Soudan</i>	<i>100 000</i>	<i>10,8</i>			<i>Arabie Saoudite</i>	<i>26 582</i>	<i>2,9</i>			<i>Autres</i>	<i>21 916</i>	<i>2,4</i>			Europe	23 281	2,5			<i>dont France (**)</i>	<i>21 964</i>	<i>2,4</i>	<i>36 091 (1999)</i>		<i>Autres</i>	<i>1 317</i>	<i>0,1</i>			Amérique du Nord	3 605	0,4	3 590 (EU'00; CAN'06)		Autres pays	3 610	0,4			Total	924 497	100,0			<p>Etrangers résidents par pays de nationalité, années 1976, 1987, 1998</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Pays de nationalité</th> <th colspan="2">1976</th> <th colspan="2">1987</th> <th colspan="2">1998</th> </tr> <tr> <th>Effectif</th> <th>%</th> <th>Effectif</th> <th>%</th> <th>Effectif</th> <th>%</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Côte d'Ivoire</td> <td>3 917</td> <td>5,0</td> <td>2 441</td> <td>4,2</td> <td>9 368</td> <td>14,7</td> </tr> <tr> <td>Burkina Faso</td> <td>23 259</td> <td>29,6</td> <td>9 974</td> <td>17,1</td> <td>8 468</td> <td>13,3</td> </tr> <tr> <td>Guinée</td> <td>19 394</td> <td>24,7</td> <td>13 459</td> <td>23,1</td> <td>6 961</td> <td>10,9</td> </tr> <tr> <td>Mauritanie</td> <td>9 464</td> <td>12,1</td> <td>18 444</td> <td>31,6</td> <td>3 829</td> <td>6,0</td> </tr> <tr> <td>Sénégal</td> <td>3 615</td> <td>4,6</td> <td>3 672</td> <td>6,3</td> <td>3 047</td> <td>4,8</td> </tr> <tr> <td>Autres Afrique</td> <td>12 395</td> <td>15,8</td> <td>4 205</td> <td>7,2</td> <td>5 737</td> <td>9,0</td> </tr> <tr> <td>France</td> <td>2 636</td> <td>3,4</td> <td>1 430</td> <td>2,5</td> <td>-</td> <td>0,0</td> </tr> <tr> <td>Autres</td> <td>2 235</td> <td>2,8</td> <td>2 051</td> <td>3,5</td> <td>1 382</td> <td>2,2</td> </tr> <tr> <td>Non disponible</td> <td>1 623</td> <td>2,1</td> <td>2 603</td> <td>4,5</td> <td>24 929</td> <td>39,1</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>78 538</td> <td>100,0</td> <td>58 279</td> <td>100,0</td> <td>63 721</td> <td>100,0</td> </tr> <tr> <td>% sur le total de la population résidente</td> <td colspan="2">1,2</td> <td colspan="2">0,8</td> <td colspan="2">0,6</td> </tr> </tbody> </table> <p>Source: Recensement Général de la Population et de l'Habitat, 1976, 1987 et 1998</p>				Pays de nationalité	1976		1987		1998		Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Côte d'Ivoire	3 917	5,0	2 441	4,2	9 368	14,7	Burkina Faso	23 259	29,6	9 974	17,1	8 468	13,3	Guinée	19 394	24,7	13 459	23,1	6 961	10,9	Mauritanie	9 464	12,1	18 444	31,6	3 829	6,0	Sénégal	3 615	4,6	3 672	6,3	3 047	4,8	Autres Afrique	12 395	15,8	4 205	7,2	5 737	9,0	France	2 636	3,4	1 430	2,5	-	0,0	Autres	2 235	2,8	2 051	3,5	1 382	2,2	Non disponible	1 623	2,1	2 603	4,5	24 929	39,1	Total	78 538	100,0	58 279	100,0	63 721	100,0	% sur le total de la population résidente	1,2		0,8		0,6	
Région de résidence	Statistiques Mali (RACE)		Statistiques pays de destination																																																																																																																																																																																												
	Effectif	%	Effectif																																																																																																																																																																																												
Afrique	745 503	80,6																																																																																																																																																																																													
<i>dont Côte d'Ivoire</i>	<i>523 231</i>	<i>56,6</i>	<i>792 258 (1998)</i>																																																																																																																																																																																												
<i>Sénégal (*)</i>	<i>50 442</i>	<i>5,5</i>																																																																																																																																																																																													
<i>Niger</i>	<i>50 317</i>	<i>5,4</i>	<i>30 402 (2001)</i>																																																																																																																																																																																												
<i>Ghana</i>	<i>29 855</i>	<i>3,2</i>																																																																																																																																																																																													
<i>Burkina Faso</i>	<i>21 316</i>	<i>2,3</i>	<i>18 526 (2006)</i>																																																																																																																																																																																												
<i>Autres</i>	<i>70 342</i>	<i>7,6</i>																																																																																																																																																																																													
Pays arabes	148 498	16,1																																																																																																																																																																																													
<i>dont Soudan</i>	<i>100 000</i>	<i>10,8</i>																																																																																																																																																																																													
<i>Arabie Saoudite</i>	<i>26 582</i>	<i>2,9</i>																																																																																																																																																																																													
<i>Autres</i>	<i>21 916</i>	<i>2,4</i>																																																																																																																																																																																													
Europe	23 281	2,5																																																																																																																																																																																													
<i>dont France (**)</i>	<i>21 964</i>	<i>2,4</i>	<i>36 091 (1999)</i>																																																																																																																																																																																												
<i>Autres</i>	<i>1 317</i>	<i>0,1</i>																																																																																																																																																																																													
Amérique du Nord	3 605	0,4	3 590 (EU'00; CAN'06)																																																																																																																																																																																												
Autres pays	3 610	0,4																																																																																																																																																																																													
Total	924 497	100,0																																																																																																																																																																																													
Pays de nationalité	1976		1987		1998																																																																																																																																																																																										
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%																																																																																																																																																																																									
Côte d'Ivoire	3 917	5,0	2 441	4,2	9 368	14,7																																																																																																																																																																																									
Burkina Faso	23 259	29,6	9 974	17,1	8 468	13,3																																																																																																																																																																																									
Guinée	19 394	24,7	13 459	23,1	6 961	10,9																																																																																																																																																																																									
Mauritanie	9 464	12,1	18 444	31,6	3 829	6,0																																																																																																																																																																																									
Sénégal	3 615	4,6	3 672	6,3	3 047	4,8																																																																																																																																																																																									
Autres Afrique	12 395	15,8	4 205	7,2	5 737	9,0																																																																																																																																																																																									
France	2 636	3,4	1 430	2,5	-	0,0																																																																																																																																																																																									
Autres	2 235	2,8	2 051	3,5	1 382	2,2																																																																																																																																																																																									
Non disponible	1 623	2,1	2 603	4,5	24 929	39,1																																																																																																																																																																																									
Total	78 538	100,0	58 279	100,0	63 721	100,0																																																																																																																																																																																									
% sur le total de la population résidente	1,2		0,8		0,6																																																																																																																																																																																										
				<p>Plus de la moitié des immigrés (50,1%) sont actifs. La proportion de chômeurs est quasi-nulle. Le pourcentage élevé d'inactifs masque probablement les nombreux étrangers travaillant dans le secteur informel, qui représente 70,0% du marché du travail malien.</p>																																																																																																																																																																																											

¹ Selon l'Indice du Développement Humain, en 2007 le Mali se classe au 178ème rang sur 182 pays.

² Après avoir été démobilisés dans l'Armée française pendant la Seconde Guerre Mondiale, de nombreux Soninkés se sont installés en France.

La majorité d'entre eux résident dans des pays africains (80,6%), principalement en Côte d'Ivoire (56,6%) au Sénégal (5%) et au Niger (5,4%). On trouve également de nombreux Maliens dans les pays arabes (16,1%), et particulièrement au Soudan (10,8%). Parmi les pays européens, la France arrive en tête avec 94,3% des Maliens en Europe, i.e. 2,4% de l'ensemble des expatriés.

En 1993, 30,8% des ménages maliens déclaraient avoir au moins un de leurs membres à l'étranger. Ce chiffre révèle à quel point l'émigration est un phénomène incontournable au Mali, tant sur le plan historique que social.

Ménages par statut migratoire et groupe ethnique, 1993

Groupe ethnique	Ménages	Ménages avec au moins un émigrant à l'étranger	
		Effectif	%
Soninké	1 714	758	44,2
Peul	3 961	1 228	31,0
Malinké	1 526	441	28,9
Autres	4 869	1 339	27,5
Total	12 070	3 718	30,8

Source: Enquête Migration et Urbanisation du Mali 1993, Réseau Migrations et Urbanisation en Afrique de l'Ouest (REMUAO)

Les Soninkés et les Peuls, considérés comme les pionniers de l'émigration malienne, affichent la plus grande propension à émigrer : respectivement 44,2% et 31,0% des ménages déclarent avoir au moins un de leurs membres à l'étranger.

66,2% des émigrés maliens résidant dans les pays de l'OCDE sont des hommes, contre 55,0% pour la Côte d'Ivoire, et 48% pour le Burkina Faso. Selon Docquier et al. (2009) la majorité des émigrants maliens n'ont pas été scolarisés au-delà de l'école primaire (81,3% pour les pays de l'OCDE, et jusqu'à 98,5% pour les pays hors-OCDE).

En France, ils travaillent principalement dans les secteurs des services aux entreprises, l'éducation, la santé et les services sociaux, alors qu'en Côte d'Ivoire, on les retrouve surtout dans l'agriculture et le commerce de détail (Merabet et Gendreau 2007).

Flux

En dépit du manque de données récentes et de l'absence de distribution par nationalité, on peut observer que les flux migratoires entre le Mali et ses voisins, particulièrement la Côte d'Ivoire sont importants. Etant donné le nombre restreint d'étrangers résidant au Mali, ces flux peuvent être attribués à la migration circulaire, importante au Mali.

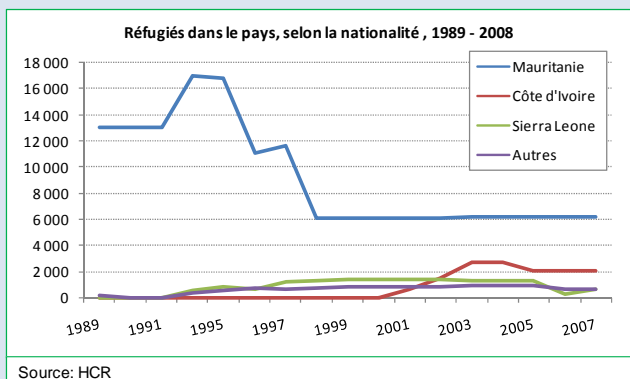
Population étrangère d'âge actif selon le type d'activité et le statut dans la profession, 1998

Région de nationalité	Population inactive		Population active				Total	
			Employés		Chômeurs			
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Afrique de l'Ouest	18 025	50,7	17 358	48,8	192	0,5	35 575	100,0
Autres Afrique	1 216	66,3	602	32,8	17	0,9	1 835	100,0
Autres	635	45,9	732	53,0	15	1,1	1 382	100,0
Non disponible	11 891	47,7	13 000	52,1	38	0,2	24 929	100,0
Total	31 767	49,9	31 692	49,7	262	0,4	63 721	100,0

Source: Recensement Général de la Population et de l'Habitat, 1998

Flux

L'instabilité politique et les conflits en Afrique de l'Ouest ont provoqué de nombreux mouvements de réfugiés. Le Mali a accueilli sur son territoire des réfugiés provenant de pays voisins, en particulier de Mauritanie (suite au conflit opposant la Mauritanie au Sénégal en 1989), de Côte d'Ivoire (après la guerre civile de 2002) et du Sierra Leone (suite aux conflits internes au cours des années 1990).



Source: HCR

Selon HCR, on dénombrait en 2008 6 000 réfugiés mauritaniens au Mali, principalement dans la région Kayes. Le gouvernement mauritanien les a récemment autorisés à rentrer et a mis en place un important programme de rapatriement. On trouve également sur le territoire malien 2 000 réfugiés ivoiriens et 1 000 provenant de Sierra Leone.

Depuis le début des années 2000, le Mali s'est également converti en un pays de transit pour les migrants souhaitant rejoindre l'Europe. La ville de Gao est devenue un point de rassemblement important où des migrants ouest africains se retrouvent pour organiser leur voyage. Malheureusement, aucune information les concernant n'est disponible et les politiques actuelles ne semblent pas se préoccuper de ce phénomène. En 2006, 500 personnes seulement ont été renvoyées à la frontière, probablement en raison du coût élevé de telles opérations, estimé à 7 000 euros par personne (Merabet et Gendreau 2007)..

CARIM - Profil Migratoire : Mali

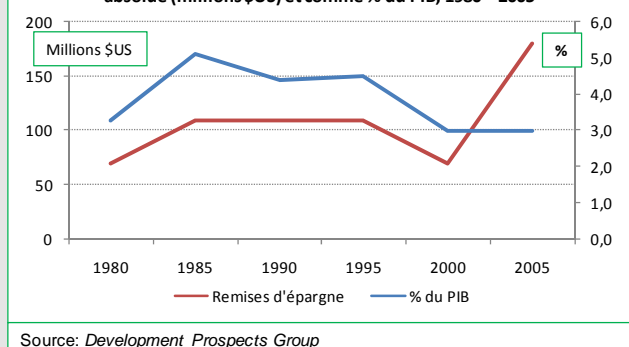
Flux vers/depuis le Mali par pays d'origine/destination dans la période 1988 – 1992

Burkina Faso	Côte d'Ivoire	Guinée	Mauritanie	Niger	Sénégal	Autres Afrique	Monde	Total
Départs								
13 000	166 000	10 000	6 000	10 000	12 000	44 000	49 000	310 000
Entrées								
11 033	116 314	10 846	4 862	7 667	14 025	9 724	12 529	187 000
Balance migratoire								
-1 967	-49 686	846	-1 138	-2 333	2 025	-34 276	-36 471	-123 000

Source: Réseau Migrations et Urbanisation en Afrique de l'Ouest

Les remises d'argent représentent une ressource importante au Mali (3,0% du PIB en 2005), surtout dans certaines régions. Selon une enquête récente (Ammarrasi 2005), les remises des migrants représentent jusqu'à 80,0% des revenus des ménages dans la région Kayes, d'où sont originaires un nombre important de migrants. Toutefois, aucune relation positive entre le développement local et le montant des remises n'a pu être établi. Au contraire, Azam et Gubert (2004) ont constaté que les transferts de sommes importantes avaient tendance à réduire l'activité des non-migrants.

Remises d'épargne par les expatriés vers le Mali, valeur absolue (millions \$US) et comme % du PIB, 1980 - 2005



Source: Development Prospects Group

Références: Ammassari S. 2005. "Gestion des migrations et politiques de développement: Optimiser les bénéfices de la migration en Afrique de l'Ouest", Bureau International du Travail, Genève; Azam J. et F. Gubert. 2004. Those in Kayes: "The impact of remittances on their recipients in Africa", Université de Toulouse et DIAL, IRD, Paris; Docquier, F., B.L. Lowell et A. Marfouk. 2009. "A gendered assessment of highly skilled emigration", Population and Development Review 35 (2), 297-321, étendu dans: Docquier, F. 2009. "New brain drain estimates accounting for South-South Migration", recherche en cours, Université Catholique de Louvain; Merabet O. et F. Gendreau. 2007. "Les questions migratoires au Mali, valeurs, sens et contresens", CIVI-POL, TRANSTEC; Findley S.E. 2004. "Mali : Seeking Opportunity Abroad", Migration Policy Institute.

Le cadre juridique de la migration

Comme nombre d'autres pays dans la région, le Mali a modifié en 2004 et 2005 le cadre juridique de l'entrée et du séjour des étrangers sur son territoire, abrogeant ainsi le décret français du 12 janvier 1932 et l'ordonnance du 2 novembre 1945 qui régissaient l'admission et la résidence des étrangers dans certains territoires coloniaux de l'Afrique Occidentale Française et la loi du 2 mars 1966 concernant l'expulsion des étrangers. La nouvelle réglementation fixe des conditions relativement souples d'entrée sur le territoire malien et met surtout l'accent sur des garanties financières préalables de rapatriement ou de départ de l'étranger. Elle contient par ailleurs peu de distinctions et de détails en matière de séjour. Les infractions pénales apparaissent aussi en termes généraux, mais les sanctions sont susceptibles d'être sévères, à l'encontre du migrant comme de celui qui l'assiste.

Cette sévérité affichée constitue une incongruité dans un pays et une région où la circulation est une pratique fondamentale des populations, ce qui explique sans doute l'absence de développements d'une loi simple et concise. En tant que membre de la CEDEAO³, le Mali accepte le principe de la liberté de circulation, de résidence et d'établissement des ressortissants des Etats parties dans cet espace couvrant 15 pays. Le Mali penche indéniablement en faveur des facilités de circulation, en particulier pour ses propres ressortissants qui, outre de bénéficier de la liberté de mouvement dans l'espace CEDEAO, sont porteurs d'une des nationalités subsahariennes les plus favorisées pour l'entrée dans les pays maghrébins. L'absence d'exigence de visa attachée au passeport malien est d'ailleurs facteur de trafic important.

Le Mali n'a pas adopté le principe de la pénalisation de l'émigration et tente encore de résister aux pressions visant à l'engager davantage dans le contrôle des migrations et la réadmission. Il demeure opposé à l'idée française d'immigration choisie dont il ne pense pouvoir tirer profit au regard de la nature de son émigration. A la différence de son voisin sénégalais, il a jusqu'ici refusé de signer avec la France tout accord de gestion concertée des migrations qui permettrait de faciliter les réadmissions. Néanmoins, l'accord conclu avec l'Espagne en 2007 augure d'une acceptation progressive de l'encadrement des circulations et a servi de cadre au retour forcé de nombreux émigrés maliens. Les récents rapprochements avec la Mauritanie et l'Algérie pourraient par ailleurs exprimer une volonté de coopérer dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, impliquant une maîtrise accrue du territoire.

Espace de mobilité, le Mali est également une terre d'accueil, dans la mesure où son droit de la nationalité fait preuve d'une ouverture rare dans la région. Le droit du sang y est étendu aux femmes depuis 1995, le droit du sol y est exceptionnellement ouvert et la binationalité est permise.

Les réfugiés sont couverts par la loi du 20 juillet 1998 qui, tout en leur reconnaissant une large palette de droits, conformément aux Conventions de 1951 et 1969, ne mentionne pas le titre de séjour auquel ils ont droit. La loi fait partiellement renvoi au mandat du HCR mais indique clairement la compétence discrétionnaire des autorités maliennes en matière d'éligibilité au statut de réfugié.

	Emigration	Immigration
Références juridiques générales		<i>Loi 04-058 du 25 novembre 2004</i> sur l'entrée, le séjour et les conditions d'établissement des étrangers au Mali, <i>décret 05-322 du 19 juillet 2005</i> fixant les modalités d'application.
		<i>Convention de 1990</i> ⁴ : ratifiée <i>OIT</i> : 28 conventions ratifiées ⁵

³ Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest.

⁴ Convention sur la protection de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille.

	<p>Accords bilatéraux : convention de circulation et d'établissement avec la Mauritanie (1963), le Cameroun (1964), la Guinée (1964), le Niger (1964) et le Burkina Faso (1969) ; accords avec la France relatif à la circulation et au séjour des personnes (1994), dans le domaine des migrations (1998) et du co-développement (2000) ; accord de coopération avec l'Espagne concernant l'immigration (2007); entre autres.</p>	
	<p>Etat membre de la l'Union africaine, de la CEDEAO et de la CENSAD⁶.</p>	
<p>Circulation</p> <p>Entrée et Sortie</p>	<p>La liberté de quitter le territoire n'est pas garantie par la Constitution.</p> <p>Les Maliens sont dispensés de visa pour entrer, notamment, en Algérie, au Maroc, en Tunisie et en Mauritanie, ainsi que dans les pays membres de la CEDEAO.</p>	<p>Distinction entre étrangers non-immigrants (pour un séjour temporaire) et immigrants (ayant l'intention de s'établir).</p> <p>Entrée avec présentation d'un passeport et d'un visa, éventuellement d'un carnet de vaccination, des garanties de rapatriement (billet retour ou consignation de rapatriement) et de moyens d'existence. Les ressortissants d'Etats membres de la CEDEAO sont dispensés de visa.</p>
<p>Lutte contre la migration irrégulière</p>	<p>Protocoles de Palerme⁷ : ratifiés</p>	
	<p>Programme de retour mis en place avec la Suisse et l'OIM.</p>	<p>Infraction aux règles du séjour et du travail des étrangers punissables d'une peine d'emprisonnement de 3 mois à 3 ans et d'une amende de 200 000 à 500 000 FCFA, à l'encontre du migrant ou de celui qui l'assiste.</p> <p>Responsabilité du transporteur.</p> <p>Possibilité d'assignation à résidence en attente d'expulsion. Interdiction de revenir au Mali après une expulsion. Absence de cadre judiciaire spécifique, mais absence de mise en œuvre des sanctions</p>

⁵ Et notamment les conventions C111 Discrimination dans l'emploi et les professions, mais à l'exclusion des conventions C118 Egalité de traitement entre les nationaux et les étrangers en matière de Sécurité sociale, C97 Migration de main d'oeuvre et C143 Migrations dans des conditions abusives et Promotion de l'égalité des chances et de traitement des travailleurs migrants.

⁶ Communauté des Etats sahélo-sahariens.

⁷ Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, et Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, mer et air, additionnels à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, 15 novembre 2000.

<p>Droit et Séjour</p>	<p><i>L'ordonnance du 25 septembre 2000</i> crée la Délégation générale des Maliens de l'extérieur, auprès du Ministère des Maliens de l'Extérieur et de l'intégration africaine. Elle est chargée de veiller aux intérêts des Maliens expatriés, de susciter leur participation au développement du pays et de suivre les actions d'aide au retour.</p> <p>Maliens de l'extérieur représentés dans le Haut Conseil des Collectivités et le Conseil économique, social et culturel. Ont également une représentation parlementaire.</p> <p>Droit de vote des expatriés aux élections présidentielles et lorsque les élections sont organisées dans leur pays de résidence (selon l'importance de la diaspora).</p>	<p>Autorisation de séjour égale ou supérieure à 6 mois soumise à la présentation du casier judiciaire et d'un certificat médical indiquant l'absence de maladie contagieuse. Visa de séjour d'un an renouvelable, de droit pour les étrangers en parenté avec des Maliens (conjoint depuis trois mois, enfant de Malien, etc) ou en regroupement familial d'un étranger résident.</p> <p>Carte de résident de 5 ans.</p> <p>Après 6 mois d'absence du pays, le visa de séjour ou la carte de résident de l'étranger est caduc.</p> <p>Regroupement familial : oui (conjoint et enfants mineurs)</p> <p>Accès à l'emploi : soumis aux conditions du visa de séjour + contrat de travail visé par la Direction nationale du Travail. Fonction publique réservée aux nationaux.</p> <p>Exercice des professions libérales, commerciales, artisanales et industrielles soumis à autorisation.</p> <p>Accès aux services publics : oui</p> <p>Accès à la propriété immobilière : oui</p>
	<p>Nationalité: <i>Loi n°62-18 du 3 février 1962</i>. Le dernier amendement en 1995 reconnaît aux femmes le droit de transmettre leur nationalité à leurs enfants. <i>Jus sanguinis</i> par filiation paternelle et maternelle, quel que soit le lieu de naissance. Discrimination : droit de répudiation des enfants nés à l'étranger de mère malienne et de père étranger. <i>Jus soli</i> : simple : droit d'option pour l'enfant né au Mali et y ayant résidé au moins 5 ans avant sa majorité ; double : nationalité d'origine pour l'enfant né au Mali d'un parent d'origine africaine qui y est également né. Accès immédiat à la nationalité pour la femme étrangère mariée à un citoyen malien. Facilité de naturalisation pour l'homme étranger marié à une femme malienne. Double nationalité autorisée..</p>	
<p>Réfugiés</p>		<p><i>Convention de 1951</i>⁸ : ratifiée.</p> <p><i>Convention de 1969</i>⁹ : ratifiée.</p> <p><i>Loi n°98-040 du 20 juillet 1998</i> portant statut des réfugiés. Demande d'admission au statut de réfugié soumis par le requérant ou le HCR au Ministère chargé de l'Administration territoriale.</p>

⁸ Convention de Genève relative au statut des réfugiés.

⁹ Convention de l'OUA régissant les aspects spécifiques aux réfugiés en Afrique.

Le cadre socio-politique de la migration

A mi-chemin entre l'Afrique du Nord et de l'Ouest, le Mali fait face à de nombreuses difficultés socio-économiques en dépit des efforts de libéralisation initiés dans les années 1990. Aujourd'hui encore, le gouvernement malien ne peut faire l'économie de réformes structurelles importantes.

Au cours des dernières années, le Mali a mis en place un cadre institutionnel visant à intégrer les questions migratoires à sa stratégie de développement. De nombreuses initiatives ont vu le jour en partenariat avec des acteurs internationaux,¹⁰ avec pour objectifs de valoriser le capital de la diaspora, porter assistance aux émigrés, combattre la traite des êtres humains et réduire l'émigration irrégulière. Les projets financés par l'Union Européenne adoptent principalement une perspective de co-développement, alors que ceux financés par les Nations Unies sont d'abord destinés à impliquer davantage les expatriés dans la réforme de l'éducation supérieure au Mali. Si ces programmes ont eu pour l'instant un impact limité, ils n'en demeurent pas moins un bon exemple de gestion multilatérale des questions migratoires, et permettent d'observer l'influence de l'émigration sur le développement structurel du pays.

Le Mali n'est pas un pays d'immigration, mais la perméabilité de ses frontières a facilité la migration irrégulière et de transit provenant de pays voisins comme le Burkina Faso, la Guinée et le Niger. On trouve également sur son territoire de nombreux réfugiés ayant fui la Mauritanie, le Sierra Leone et la Côte d'Ivoire à la suite de conflits et de crises socio-économiques et environnementales. Le retour des réfugiés mauritaniens installés au Mali depuis 1989, partiellement facilité par les actions mises en place par le gouvernement mauritanien et UNHCR depuis 2008, suscite de l'intérêt. Toutefois, de nombreuses interrogations demeurent quant à leurs conditions socio-économiques et leur accès aux droits, peu d'études ayant été réalisées à ce sujet. Ils sont vraisemblablement dispersés à travers le pays et leur présence n'a pas donné lieu à des hostilités comparables à celles constatées au Sénégal.

Cadre socio-politique du Mali	Emigration	Immigration
Institutions gouvernementales	Le Haut Conseil des Maliens de l'Extérieur ; Ministère des Maliens de l'Extérieur et de l'Intégration Africaine ¹¹ ; Délégation Générale des Maliens de l'Extérieur (DGME); Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération internationale ; La Direction Générale de la Protection Civile	la Direction Nationale de la Police ; le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale
Stratégie gouvernementale	Mettre en place des plans d'action et des politiques publiques facilitant et encourageant l'émigration légale ; protéger les Maliens établis à l'étranger et défendre leurs intérêts ; définir et mettre en œuvre des politiques visant à assurer et coordonner la participation des	Mettre en place un cadre institutionnel régulant l'entrée et la permanence des étrangers sur le territoire national; développer des accords pour la gestion de l'immigration de travail (au sein de la CEDEAO); coopérer avec d'autres entités afin de lutter contre l'immigration illégale et de transit; définir le statut et

¹⁰ Citons le rôle actif du Mali au sein de la CEDEAO puisque la plupart des flux migratoires du Mali ont lieu du Mali vers les pays africains (ex : Côte d'Ivoire, Ghana, Sénégal, etc.) ainsi que la coopération du Mali avec l'Union européenne dans le contexte de la déclaration sur « la migration et le développement », le but de cette déclaration étant d'insérer la migration dans une perspective plus globale s'inscrivant dans le contexte du développement.

¹¹ Voir www.maliensdelexterieur.gov.ml/cgi-bin/index.pl

	<p>Maliens de l'Extérieur au développement local et à faciliter leur réinsertion socio-économique lors de leur retour (sous l'égide du Haut Conseil des Maliens de l'Extérieur) ; mettre en œuvre en coopération avec les institutions concernées, une politique nationale de l'intégration africaine ; favoriser les investissements des Maliens de l'extérieur ; créer et financer des centres, des associations et des forums ayant vocation à étudier les dynamiques migratoires au Mali (ex : GIGEM) et à organiser les relations avec la diaspora malienne ; lutter contre l'émigration irrégulière ; sensibiliser la population sur les risques de la migration irrégulière ;¹² assurer la protection et les droits des Maliens expulsés (accueillir les migrants expulsés et aider à la réinsertion professionnelle des rapatriés).</p>	<p>les droits régulant la présence des réfugiés au Mali.¹³</p>
<p>Action de la Société civile</p>	<p>Initiative d'associations de migrants, et de réseaux professionnels ou d'étudiants de l'Extérieur visant à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les liens entre les expatriés maliens, promouvoir leurs intérêts politiques, sociaux et culturels et les impliquer dans le développement local (à titre d'exemple, sous l'égide du Haut Conseil des Maliens de l'Extérieur » (HCME), des bureaux dans 62 pays visent à sauvegarder les droits des ressortissants maliens et à faciliter leur engagement. Le Maliwatch, un forum d'échanges scientifiques des Maliens de l'Extérieur, organise des rencontres en vue de renforcer les liens scientifiques entre la diaspora malienne et le pays d'origine). - Protéger les droits des migrants maliens expulsés (ex : L'Association des Maliens 	<p>a) Initiatives de la société civile visant à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Oeuvrer en faveur du retour organisé et non-individuel des réfugiés mauritaniens au Sénégal et au Mali (ex : CRMSM) - Assister les immigrants en situation précaire et sauvegarder leurs droits (ex : CARITAS)

¹² Une campagne gouvernementale a été lancée en 2008 et 2009 afin de sensibiliser la population malienne aux risques de l'émigration illégale

¹³ A la suite des tensions frontalières entre la Mauritanie et le Sénégal, les troubles ethno politiques ont atteint leur point d'orgue avec l'expulsion des ressortissants sénégalais et des Mauritaniens noirs du pays. Selon les autorités mauritaniennes 10.000 Mauritaniens ont trouvé refuge au Mali. Cependant, la situation des réfugiés maliens dans le pays n'est pas suffisamment connue, notamment parce qu'elle a suscité moins de controverses (le conflit opposait la Mauritanie au Sénégal et non au Mali). Voir Abdelrahmane el Yessa, « le retour des réfugiés mauritaniens au Sénégal et au Mali, vingt ans après la crise de 1989 », *CARIM Research Report 2009/11*, http://cadmus.eui.eu/dspace/bitstream/1814/10794/1/CARIM_RR_2009_11.pdf.

	<p>Expulsés (AME) qui s'occupe des maliens expulsés de différents pays tels l'Angola, l'Arabie Saoudite, la France) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lutter contre le trafic humain et la traite des êtres humains (ex : coopération entre l'association malienne Groupe action développement (GAD) et l'Organisation Save the Children en vue de monter un projet transfrontalier visant à lutter contre le phénomène de la traite et du trafic humain). <p>b) Initiatives d'institutions de recherche visant à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mieux cerner les questions liées à la diaspora (ex : Centre National de la Recherche Scientifique et Technique de l'Université de Bamako (CNRST)) 	
<p>Défis</p>	<p>La nécessité de:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Adopter une perspective intégrée et transversale des questions liées à l'émigration et au développement socioéconomique durable du pays (ex : intégrer la gouvernance de la migration dans un cadre de partenariat de co-développement plus global afin de cerner les causes de la pauvreté et stimuler la croissance économique ainsi que la création d'emplois) ; - Lutter contre les causes incitant à l'émigration irrégulière (pauvreté, niveau des salaires, chômage...); - Trouver des solutions adéquates au trafic humain (lutter surtout contre le trafic des enfants et des femmes) ; - Assurer l'adéquation entre la formation des étudiants maliens et les opportunités de travail afin d'inciter les cadres supérieurs à demeurer au pays. 	<p>La nécessité de:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la cohérence du cadre institutionnel régulant l'immigration et la circulation des personnes en délimitant plus clairement les différentes catégories de migrants réguliers et irréguliers ; - Explorer si et dans quelle mesure des accords de partenariat en matière d'immigration avec les pays avoisinants ont le potentiel de stimuler le développement local et régional; - Lutter contre la migration de transit provenant des pays voisins, parfois due à la perméabilité des frontières ;¹⁴ - Collectionner des informations fiables et représentatives quant à la situation et l'intégration des réfugiés dans le pays ; - Développer des procédures moins politisées et plus transparentes quant à la réintégration des réfugiés mauritaniens ; - Coopérer plus efficacement avec les ONG internationales afin d'améliorer le statut socio-économique et les droits des réfugiés au Mali (réfugiés mauritaniens, libériens, sierra léonais, ivoiriens etc.)

¹⁴ Suite aux accords signés entre le Mali et des pays voisins portant sur la libre circulation, le Mali peut être considéré par certains migrants de transit comme une étape de leur trajet vers l'Europe.

<p>Coopération internationale</p>	<p>Etablir des cadres de coopération avec la CEDEAO (Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest) et les pays africains en général afin d'assurer la libre circulation des personnes et des biens et de supprimer les visas d'entrée avec certains pays africains tels que le Maroc et le Cameroun ; coopérer avec des acteurs internationaux et établir des accords avec les organisations internationales afin de mieux organiser et faciliter les flux d'émigration et de cerner les causes de l'émigration irrégulière (Ex: signer un accord de partenariat avec l'OIM en octobre 2004 ; entamer un dialogue politique avec l'UE prévu dans les accords de Cotonou (article 13) concernant la mise en œuvre de la migration circulaire (CIGEM)¹⁵ ; mettre en œuvre des programmes de coopération multilatérale dont le TOKTEN¹⁶ avec le PNUD et le TALMALI¹⁷ avec l'UNESCO afin de consolider les liens avec les expatriés et de les inciter à contribuer au développement local) ; développer des plans d'actions avec l'OIM, l'UNESCO et la CEDEAO etc. afin de lutter contre le trafic humain et l'exploitation des enfants et des femmes.¹⁸</p>	<p>Développer des mécanismes de collaboration avec des organisations internationales (ex : l'UNHCR) afin de faciliter le retour et le rapatriement des réfugiés (particulièrement les réfugiés mauritaniens suite à la crise de 1989)¹⁹ ; faciliter et réguler la circulation des personnes au Mali dans le contexte de la CEDEAO.</p>
--	---	---

(1) Ce document vise à synthétiser les différentes tendances sociopolitiques et le développement des politiques publiques en rapport avec la gestion des flux migratoires depuis, vers et à travers le Mali. Les informations qu'il contient n'ont donc pas vocation à être exhaustives.

¹⁵ Suite à un dialogue entre le Mali, la CEDEAO, la France, l'Espagne et la Commission européenne, une déclaration sur la thématique "Migration et Développement" a été signée à Bamako en 2007. Dans cette déclaration, les parties prenantes s'engagent à créer le Centre d'Information et de Gestion des Migrations (CIGEM) dont l'objectif est d'étudier et de favoriser la « migration circulaire ».

¹⁶ Le programme géré par le PNUD encourage les expatriés maliens hautement qualifiés à retourner au pays pour une période relativement courte (1- 6 mois) afin d'enseigner dans les institutions locales ou de mettre leurs compétences au service des secteurs en difficulté tels la santé, l'agriculture...

¹⁷ Le Projet TALMALI (Talents du Mali) qui est géré par l'UNESCO invite la diaspora malienne à investir ses compétences dans le domaine de l'enseignement supérieur.

¹⁸ Voir à titre d'exemple « Réunion préparatoire du deuxième Forum des Ministres du Développement Social de la CEDEAO », 2006, disponible sur http://portal.unesco.org/shs/en/files/9539/116464121313Forum_des_Ministres_SP.pdf/Forum%2Bdes%2BMinistres%2BSP.pdf

¹⁹ Depuis 2008, le nouveau gouvernement mauritanien a coordonné par le biais de l'agence nationale mauritanienne ANAIR et en partenariat avec le HCR le rapatriement des réfugiés mauritaniens se trouvant au Sénégal et au Mali. Cependant, priorité est donnée au retour organisé des réfugiés mauritaniens du Sénégal, plus nombreux et dont la situation est plus complexe. Il est important de mentionner qu'il n'y a pas d'accord entre le Mali et la Mauritanie concernant un rapatriement organisé. Voir el Yessa, p. 22.